

**PROCÈS-VERBAL DE LA 284^e SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE
À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE
RADISSON, LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019, À 19 H.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M. Daniel Bellerose, président
M. Sébastien Lebrun, conseiller
M. André Marcotte, conseiller
M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

IL Y A QUORUM

M^{me} Annie Juteau, officière municipale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M. Vincent Forget, directeur du Service de la Sécurité incendie.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h.

Le président demande une minute de silence pour le défunt, ancien député, ministre et bâtisseur du nord, M. Michel Létourneau.

2019-284-1

Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE,
DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE
PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

R2019-11-091

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2019 et celui du 7 août 2019
3. Correspondance reçue
4. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
5. **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**
 - 5.1 Affectation du surplus, entretien d'hiver des rues et chemins de la Localité de Radisson au 31 décembre 2019
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Adjudication de l'offre de service pour la dotation du poste de remplacement à la direction générale, à la firme BCH consultant
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Vente des lots 446 à 461 et 436
 - 7.2 Vente du lot 371
 - 7.3 Bail-Location salle de lavage garage municipal
 - 7.4 Abrogation de la résolution R2019-07-057
 - 7.5 Cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec
 - 7.6 Désignation de signataires pour la cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec
8. **VARIA**

9. Prochaine séance du conseil
10. Dépôt de rapports – *POINT D'INFORMATION*
11. Responsables de dossiers – *POINT D'INFORMATION*
12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-284-2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2019 et celui du 7 août 2019**

R2019-11-092 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la 280^e séance ordinaire tenue le 3 juillet 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R2019-11-093 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la 281^e séance ordinaire tenue le 7 août 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-284-3 **CORRESPONDANCE**

Le président informe les personnes présentes de la correspondance.

2019-284-4 **Approbation des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées**

R2019-11-094 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :**

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés, pour 254 946.95 \$ au 31 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-284-5 **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**

2019-284-5.1 **Affectation du surplus - Entretien d'hiver des rues et chemins de la localité de Radisson - Société de développement de la Baie-James du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat s'échelonne sur deux ans et que ce dernier a été octroyé pour l'année 2018/2019;

CONSIDÉRANT QUE pendant la préparation budgétaire 2019, nous ne savions pas si nous allions reconduire le contrat relativement à l'entretien de la route d'accès et des rues de la localité de Radisson ainsi que des chemins du parc industriel et d'accès au dépotoir, que nous avons avec la Société de développement de la Baie-James, appel d'offres SD18-5016-3;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil local ont décidé de reconduire ledit contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation budgétaire 2019, nous avons mis au budget les sommes qui couvraient la période du 1er janvier au 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019 les coûts pour le déneigement sont de 58 000\$ et que cette somme n'était pas prévue au budget d'opération 2019,

R2019-11-095

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, M^{me} Éline Tremblay, de payer la somme de 58 000\$ à la Société de développement de la Baie-James, pour l'entretien des chemins du 1^{er} octobre au 31 décembre imputable au surplus accumulé de la Localité de Radisson au 31 décembre 2017.

2019-284-6

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2019-284-6.1

Adjudication de l'offre de service de pour la dotation du poste de remplacement à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE la firme BCH consultant a présenté une offre de service définissant l'ensemble de son mandat et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante,

R2019-11-096

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la firme BCH consultant à accompagner la Localité de Radisson dans le processus de sélection pour pourvoir au poste de remplaçant à la direction générale ;

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, M^{me} Éline Tremblay, de payer la somme maximale de 7025.00 \$ plus les taxes applicables à la firme BCH consultant pour la dotation du poste remplaçant à la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-284-7

SERVICE DU GREFFE

2019-284-7.1

Vente des lots 446 à 461 et 436 à Hydro-Québec - Désignation d'un signataire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R2018-12-156, le conseil local a procédé à l'achat de dix-sept (17) terrains au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles portant les numéros de lots 446 à 461 et 436 ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson vend à Hydro-Québec les dix-sept (17) lots précités,

R2019-11-097

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER M^{me} Éline Tremblay, assistante-trésorière ou en son absence M. Daniel Bellerose, à signer pour et au nom de la Localité de Radisson tous les documents utiles et nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, à insérer toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Localité et à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-284-7.2

Vente du lot 371

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 85 rue Albanel demandent de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'acquisition ont été payés par les propriétaires entre le 1^{er} décembre 1999 et le 30 novembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires doivent acquitter le montant de taxes de vente de 299.50\$, et l'ajouter au montant de 2000\$,

R2019-11-098

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

DE VENDRE le lot 371 à M. Alain Gauthier et Mme Andrée Fortin;

QUE toutes les clauses et conditions soient celles usuelles d'un acte de vente;

QUE les frais notariés soient acquittés par l'acquéreur;

D'AUTORISER M^{me} Annie Juteau officière municipale adjointe ou en son absence Monsieur Daniel Bellerose, à signer pour et au nom de la Localité de Radisson tous les documents utiles et nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, à insérer toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Localité et à en donner quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-284-7.3

Bail de location-salle de lavage au garage municipal

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kapatakan doit assurer à l'intérieur de son contrat un endroit pour nettoyer les véhicules d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kapatakan tente depuis plusieurs années d'obtenir un terrain de la Localité de Radisson pour la construction d'un garage pouvant servir de salle de lavage ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kapatakan est en voie d'acheter un terrain de la Localité de Radisson mais que des contraintes administratives hors du contrôle de l'entrepreneur retardent la vente et par conséquent la construction du garage ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kapatakan pourrait perdre son contrat avec l'entreprise Hydro-Québec en ne respectant pas la clause assurant une salle de lavage ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) emplois sont à l'enjeu par la signature d'un bail de location d'une salle de lavage pour l'entreprise Kapatakan;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fait les démarches à l'intérieur des limites de la Localité de Radisson pour trouver un endroit et qu'il n'y en a aucun correspondant à une salle de lavage ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson possède cet endroit adjacent au garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la salle de lavage de la Localité est sous, sinon peu utilisée ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson ne contrevient à aucune loi, règlement et/ou politique l'empêchant de louer cet espace;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson s'est assurée des services de la firme Bigué Avocat pour préparer un bail de location,

R2019-11-099

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DÛMENT APPUYÉE PAR LE PRÉSIDENT DANIEL BELLEROSE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le président du conseil et/ou l'assistante-trésorière Mme Éline Tremblay à signer pour et au nom de la Localité le bail de location déposé en annexe avec l'entreprise Kapatakan.

La conseillère Manon Provencher demande le vote

LA RÉSOLUTION EST REJETÉE PAR LE VOTE 3 CONTRE 2

2019-284-7.4

Abrogation de la résolution R2019-07-057 – Modification de la résolution R2018-05-062 - Cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R2019-07-057, le Conseil local modifiait la résolution R2018-05-062 pour céder à Hydro-Québec quatre (4) lots conformes portant les numéros 90, 398, 399 et 93 au lieu de cinq (5) lots conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson doit abroger ladite résolution,

R2019-11-100

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution R2019-07-057 concernant la cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-284-7.5

Cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson est en mesure d'offrir cinq (5) terrains conformes sur la rue Belleau ayant pour numéro de lot, 90, 93, 95, 398 et 399 à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'une notaire d'Hydro-Québec s'occupera de conclure l'entente;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais et dépens sont à la charge d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson et le Gouvernement régional d'Eeyou Itschee Baie-James sont exemptés de toutes responsabilités dans la démarche demandée par Hydro-Québec,

R2019-11-101

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER cette cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec.

D'AUTORISER la date de remise en état des terrains ayant pour numéro de lot, 466, 469, 470, 471 et 472 au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-284-7.6

Désignation de signataires pour la cession de terrains entre la Localité de Radisson et Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson doit désigner deux (2) membres de l'organisation pour effectuer les démarches avec Hydro-Québec,

R2019-11-102

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER comme première signataire, la directrice générale de la Localité de Radisson, Mme Katrine Dallaire ou lors de son absence, l'officière municipale par intérim, Mme Élane Tremblay et de nommer le président du Conseil local, M. Daniel Bellerose, à signer pour et au nom de la Localité de Radisson tout document relatif à la cession de terrains entre Hydro-Québec et la Localité de Radisson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-284-8

VARIA

2019-284-9

Prochaine séance du conseil

Le président informe que la prochaine séance du Conseil se tiendra mercredi le 4 décembre 2019 et qu'ensuite il y aura une séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget 2020.

2019-284-10

Dépôt de rapport

- Rapport de l'eau potable – octobre 2019
- Graphique de consommation de l'eau potable – octobre 2019

Responsables de dossiers

- Le conseiller Sébastien Lebrun a assisté à la séance du conseil local le 2 octobre. Séance de travail le 22 octobre et le 5 novembre. Il a assisté également au conseil d'établissement de l'école Jacques Rousseau.
- La conseillère Manon Provencher a assisté à une rencontre téléphonique avec Stéphanie Lord le 15 octobre et à une rencontre téléphonique avec Mme Diane Charrette et la séance de plénière du 5 novembre.
- La conseillère Suzanne Pelletier a assisté à la séance du conseil local le 2 octobre et à la séance plénière du 5 novembre. Elle a également eu quelques rencontres avec les bénévoles de la fête de Noël des enfants.
- Le conseiller André Marcotte a assisté à la séance plénière du conseil local du 5 novembre.
- Le président Daniel Bellerose a participé aux rencontres suivantes;
 - 2 octobre 2019 : Séance plénière du Conseil local
 - 4 octobre 2019 : Rencontre avec un entrepreneur
 - 7 octobre 2019 : Communication téléphonique avec Mme Johanne Lacasse du GREIBJ
 - 8 octobre 2019 : Conférence téléphonique avec le GREIBJ, Hydro-Québec
 - 9 octobre 2019 : Communication téléphonique avec Mme Lynne Massicotte d'Hydro-Québec
 - 9 octobre 2019 : Séance de travail avec les membres du Conseil local
 - 10 octobre 2019 : Entrevue avec Mme Émilie Parent-Bouchard de Radio Canada
 - 10 octobre 2019 : Rencontre avec Mmes B. Miotto et I. Fontaine d'Hydro-Québec
 - 10 octobre 2019 : Consultation publique, modification règlement de zonage
 - 15 octobre : Communications téléphoniques avec M. Normand Houde, Mme France-Claude Goyette et Mme Marie-Claude Brousseau pour le dossier du CPE
 - 16 octobre 2019 : Communication téléphonique avec M. Philippe Gravel du GREIBJ
 - 16 octobre 2019 : Rencontre avec un consultant, SDBJ dossier aéroport
 - 16 octobre 2019 : Conférence téléphonique avec le GREIBJ et Hydro-Québec
 - 17 octobre 2019 : Séance ordinaire du Conseil d'administration de l'ARBJ par zoom conférence

- 21 octobre 2019 : Séance de travail, budget 2020
- 22 octobre 2019 : Séance de travail, budget 2020
- 22 octobre 2019 : Séance de travail avec les membres du Conseil local
- 23 octobre : Séance de travail budget 2020
- 24 octobre : Séance de travail budget 2020
- 24 octobre : Séance de travail budget 2020
- 25 octobre : Séance de travail budget 2020
- 28 octobre : Rencontre avec Me Louis Bigué
- 29 octobre : Rencontre avec M. C.G. Gagné et Mme Marie-Claude Brousseau de L'ARBJ
- 31 octobre : Séance de travail budget 2020

- 1^{er} novembre 2019 : Conférence téléphonique avec Mme Lynne Laporte-Joly et M. Michel Laplace de la CSBJ et Mme Judy Boissonneault pour le CPE
- 4 novembre 2019 : Rencontre avec Mme Judy Boissonneault pour le CPE
- 5 novembre 2019 : : Communications téléphoniques avec M. Alain Coulombe, M. Normand Houde, Mme Marie-Claude Brousseau et Mme France-Claude Goyette pour le CPE
- 5 novembre 2019 : Communication téléphonique avec Mme Johanne Lacasse du GREIBJ
- 5 novembre 2019 : Séance plénière du Conseil local
- 6 novembre 2019 : Séance ordinaire du Conseil local

2019-284-12

Période de questions

Q : M. Michel Desjardins demande si la rue Gérard Poirier sera déneigée?

R : Le président répond que cette rue ne fait pas partie du contrat de déneigement.

Q : M. Desjardins demande comment allez-vous faire pour vous rendre à la borne-fontaine avec le camion de pompier ?

R : C'est la Localité qui effectuera le déneigement jusqu'à la borne- fontaine et non l'entrepreneur, comme l'an passé.

Q : M. Desjardins demande si Hydro-Québec a fait une demande au Comité consultatif en urbanisme pour acquérir des terrains et faire des changements de zonage pour l'installation de campements sur la rue James?

R : Le président explique que le dossier a été traité par M. Philippe Gravel coordonnateur des services techniques, de l'urbanisme et des travaux publics de la GREIBJ, il travaille conjointement avec Hydro-Québec. Le comité consultatif en urbanisme n'est pas du tout impliqué.

Q : Mme Diane Charette demande à quel prix les 17 terrains, achetés du MRN, ont été vendus?

R : C'est le MRN qui établit le prix, nous servons simplement d'intermédiaire dans la transaction. Nous chargeons seulement des frais d'administration pour la transaction.

Q : Est-il vrai que la Localité ne dépendra plus du GREIBJ dans un avenir prochain?

R : Nous relèverons toujours de la GREIBJ. Une réforme se passe au niveau de la charte de Radisson et le règlement 140, qu'on appelle la délégation de pouvoir. À partir de janvier 2020, il y a possibilité que les ressources humaines relèvent de nous et plus du GREIBJ.

Q : Vous avez dit avoir une très bonne nouvelle de la SDBJ. Probablement ils veulent faire augmenter les cargos ici et que ça pourrait augmenter les emplois aussi. Est-ce que ces gens vont faire du fly-in fly-out ou si ça sera des résidents permanents?

R : Mme Charette, je n'ai pas dit que la SDBJ nous annonçait une bonne nouvelle. Je vous ai dit que la SDBJ avait embauché un consultant qui est venu me rencontrer pour discuter ensemble de voir l'importance de l'aéroport à Radisson. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour augmenter le trafic aérien et augmenter l'aspect cargo, pour stabiliser des emplois? Je crois que les membres du Conseil ne peuvent résoudre le problème du fly-in fly-out tout seuls. Il faudrait que les gens s'assoient et discutent de ce problème.

Q : Avez-vous pensé à des stratégies pour la survie de Radisson?

R : Pour établir des stratégies pour Radisson, il faut que les gens acceptent et apprennent à se parler.

Q : Pourquoi la Localité ne garde pas des terrains pour accueillir de nouveaux résidents?

R : Oui nous avons encore des terrains de disponibles, certains ont des services et d'autres pas.

Q : Mais ils ne sont pas bâtis?

R : Pour avoir des terrains bâtis, il faudrait travailler un dossier de front avec nos députés et faire une commission parlementaire comme à Chibougamau. Pour ce faire, il nous faut les ressources nécessaires.

Q : Dans quels genres de ressources?

R : Nous avons besoin de personnel et d'argent et faire du démarchage.

Q : Est-ce que Vivons Radisson fait toujours partie de vos projets?

R : Pour les membres du conseil, Vivons Radisson est toujours présent. Quand nous aurons fourni ce que l'Atelier urbain nous a demandé, ils vont venir nous faire une présentation.

Q : Est-ce que le délai est dans deux mois ou trois ans?

R : Je crois que c'est dans deux ou trois mois.

Q : M. Desjardins demande si la Localité possède encore des terrains commerciaux à vendre?

R : Je vous ai dit qu'il restait des terrains commerciaux qui appartiennent à des entrepreneurs, comme vous.

Q : Est-ce qu'Hydro Québec a approché la Localité pour l'achat de terrains commerciaux autres que sur la rue James?

R : Effectivement, nous avons rencontré Hydro-Québec et nous leur avons proposé trois choix.

Q : Quels sont les choix proposés?

R : Ce sont des négociations que nous avons avec Hydro-Québec.

Q : M. René Racette se questionne du pourquoi une plainte a été faite concernant un CPE illégal?

R : Le président explique que quand il y a séance en huis clos, ce qui se dit en huis clos doit rester en huis clos. Il y a eu une fuite après le huis clos, l'information est sortie. Le président confirme qu'il n'y a jamais eu de plainte formulée de sa part au Ministère et aucun nom n'a été donné.

Q : Mme Charette demande au président si les citoyens peuvent encore lui faire confiance?

R : Le président répond c'est à vous de répondre à votre question.

Q : M. Aurèle Gravel demande si le Conseil a pensé de construire des logements à prix modiques?

R : Le président répond que c'est une très bonne suggestion et dont le conseil n'en a jamais discuté.

Q : M. Gravel demande qui doit être remplacé au poste de directeur général?

R : Vous savez que Mme Dallaire est en maladie présentement. Les membres du Conseil ont décidé d'engager une firme indépendante pour le remplacement de Mme Dallaire.

Q : Le poste de directrice générale n'a pas été donné à Mme Tremblay?

R : Le poste de Mme Tremblay et Mme Juteau est officière municipale par intérim et officière municipale adjointe. C'est pour nous permettre de pouvoir ouvrir et fermer les séances. Mme Dallaire était greffière également.

Q : M. André Walsh demande si du personnel et des montants ont été prévus au budget pour la continuité des fossés?

R : M. Roy va avoir à nous faire une planification des travaux à effectuer pour l'année 2020 en collaboration avec M. Pichette.

Q : M. Roger Duchesne veut savoir pourquoi certains membres du Conseil ont refusé le bail pour la location de la salle de lavage au garage municipal?

R : Les membres du Conseil qui ont voté contre refusent de répondre.

Q : Est-ce que c'est possible d'avoir une réponse écrite, du pourquoi de ce refus?

R : M. le président répond que les membres du Conseil auront une discussion à ce sujet.

2019-284-13

Levée de la séance

R2019-11-103

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER,
DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN
IL EST RÉSOLU :**

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

Daniel Bellerose
Président
Localité de Radisson

Élaine Tremblay
Officière municipale par intérim
Localité de Radisson

Johanne Lacasse
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James